

Lecture critique de l'ouvrage de **Pierre Dardot et Christian Laval**, *La nouvelle raison du monde (Essai sur la société néolibérale)*, Ed. La découverte.

Par *Jean-françois Bossy*, Enseignant dans le secondaire et maître de conférences à sciences-Po.

L'ouvrage de Pierre Dardot et Christian Laval intitulé *La nouvelle raison du monde* (publié en janvier 2009 aux éditions La découverte) se propose d'identifier et de critiquer de manière radicale la société néo-libérale en son ensemble. Cette identification et cette critique supposent, selon les auteurs, d'élucider la manière spécifique dont l'Etat, dans le contexte du libéralisme contemporain, intervient dans l'ordre marchand et se dissocie alors rigoureusement de la logique du laisser-faire en laquelle continue de s'énoncer la doctrine classique. De ce point de vue, le néo-libéralisme se caractérise, au contraire du libéralisme classique d'un Adam Smith, par l'action continue et multiforme des Etats en vue de la constitution d'un nouveau type de société et d'humanité, accompagnée d'une transformation puissante des institutions, qui aboutit précisément à quelque chose qui est la société néo-libérale, et un nouvel ordre du monde.

L'ouvrage combat ainsi la doxa qui méconnaît la logique profonde du phénomène néo-libéral (politiques de Thatcher et Reagan), lorsqu'elle réduit celui-ci à un pur et simple retour à la sacralisation du marché et à la doctrine du laissez-faire, par-delà le moment kéynésien de l'Etat-providence (p.7). Il souligne un double-impensé : non seulement l'intense activité de gouvernance publique qui organise aujourd'hui l'ordre (néo) libéral, mais également les prémisses détectables d'un tel interventionnisme public dès les premières moutures de la doctrine libérale classique.

Il montre comment se constitue un redoutable point mort dans le regard porté sur le mode de déploiement contemporain du libéralisme et le prétendu coup d'arrêt donné à la politique néo-libérale sous l'effet de la crise, voire son inversion annoncée en un "retour" de l'interventionnisme étatique. Le déplacement du regard porté par les auteurs sur ce que l'on nomme néo-libéralisme permet de voir comment l'événement de ce retour de l'Etat est un pseudo-événement et qu'il abrite au contraire les conditions d'une prorogation énergique des mêmes dispositifs et dispositions qui ont conduit à la catastrophe. Ainsi les auteurs signalent comment le mode d'intervention de l'Etat en ces temps de crise prolonge et intensifie le mode d'action qui le définit comme néo-libéral : le sauvetage des banques par l'Etat ne fait que réaffirmer le rôle de "prêteur en dernier ressort" de celui-ci et sa compromission dans une logique marchande où l'essentiel de son action, détricotant peu à peu les missions de service public qui lui avaient été confiées, est d'organiser le marché concurrentiel des activités et de la finance, et de s'en appliquer les règles et principes chaque jour davantage. De

ce point de vue, les “réformes” continueront d’être présentées comme le seul vrai remède aux maux du présent en tant qu’ils permettent d’introduire le principe néo-libéral de la concurrence dans des domaines auparavant réservés au service public, et l’appel à une régulation de la finance mondiale reconduit lui aussi ce même souci de rendre la concurrence efficace et loyale qui est la marque signalétique de l’habitus néo-libéral (p 11).

Bref, le prétendu “retour de l’Etat” consécutif à la crise ne fait que relancer le modèle néo-libéral (concurrentiel) de l’activisme étatique qui est au fondement de la dite crise, tout en jouant de l’ambiguïté à entretenir avec le modèle abandonné du Welfare state.

Dans leur souci d’éclairer l’impensé constructiviste de la doctrine et de la pratique libérale, source de tous les malentendus, Dardot et Laval invoquent ou convoquent la référence Foucault. Ils contournent ainsi la référence marxiste en ce qu’elle pourrait rater (malgré les avertissements de Marx) le rôle actif et constructif des pouvoirs publics néo-libéraux, en posant les discours et les techniques du pouvoir libéral contemporain comme de simples superstructures destinées à masquer la réalité nue du capitalisme sauvage. (p 17). Cette vision conforme à la vulgate marxiste se fait complice involontaire des partisans du marché et de la croyance à son fonctionnement naturel ou spontané, en pensant que le politique pourrait ainsi simplement se rajouter à un tel fonctionnement comme un simple reflet.(p 17)

En invoquant Foucault, les auteurs veulent se donner les moyens de déjouer les apories auxquelles conduisent les controverses purement doctrinales, notamment celle, centrale dans ses enjeux, qui joue de l’opposition entre le libéralisme économique et le libéralisme politique, et qui connaît aujourd’hui un retour en force, dès lors que, déclin du marxisme aidant, le libéralisme politique se re-présente comme un instrument critique pour lire le libéralisme économique.

Les auteurs préfèrent suivre la suggestion foucauldienne d’analyser les dispositifs concrets où se lit l’articulation fine du savoir et du pouvoir, au lieu d’envisager l’analyse de discours séparés des pratiques, et de pratiques séparés des discours. Les auteurs mobilisent le concept de gouvernementalité pour regarder “l’ensemble des techniques et procédures destinées à régir la conduite des hommes” (p 14), lesquelles convergent elles-mêmes dans des techniques permettant l’auto-gouvernement de soi des individus également atteints au plus intime d’eux-mêmes et sommés de se penser comme entrepreneurs d’eux-mêmes. Ils mobilisent aussi le concept de discipline (p 299) au prix d’une évolution et d’un élargissement de son sens à une direction indirecte des conduites, parfois éloignée d’une action directe sur les corps, comme lorsqu’il s’agit d’organiser les conditions d’une pseudo-liberté de choisir, et de situations de marché.

Cette référence foucauldienne est ce qui les autorise à envisager le néo-libéralisme comme porteur d’une nouvelle modalité de l’organisation de la vie, et d’une nouvelle figure de l’humanité ou de l’individualisme : celle impulsée par une action de gouvernement ralliée au credo concurrentiel qui définit le néo-libéralisme et le dissocie du libéralisme classique.

On aura été séduits par cette réflexion en ce qu'elle rejoint avec justesse le sentiment des individus contemporains d'être gagnés dans toutes les sphères de leur vie par quelque chose qui ne saurait se réduire à une doctrine ou à une idéologie ambiante, mais bien à une rationalité au sens foucauldien, c'est-à-dire à un certain nombre de dispositifs très concrets de savoir-pouvoir capable d'organiser la vie de tous. On aura apprécié également la capacité des analyses à prendre le contre-pied de la vulgate récente autour d'un retour kéynésien de la régulation étatique face à la crise mondialisée, "retour kéynésien" dans lequel les auteurs préfèrent voir, à juste titre sans doute, une prorogation et réactivation mal dissimulées de cette dynamique désormais bien lancée de "réformisme" néo-libéral consistant, dans les faits, à étendre le principe de l'entrée sur le marché et de concurrence généralisée aux activités naguère réservées à la puissance publique, et à faire que celle-ci se plie elle-même aux règles de ce principe libéral.

On aura été davantage surpris par le relatif manque d'engagement philosophique et politique venu s'articuler à ce qui se veut tout de même une très radicale lecture critique de la société libérale contemporaine. Le souci de l'objectivité et de la rigueur de l'analyse ne suffisent pas à rendre compte, à notre sens, d'une certaine pratique assidue de la suspension du jugement sur les réalités démontées par nos deux auteurs. Une si radicale analyse critique laisse un peu désarmé lorsqu'elle s'achève sur une telle absence de jugement sur les enjeux ou les finalités fondamentales qui apparaissent dans le fonctionnement néo-libéral de nos sociétés. De ce point de vue, l'ouvrage laisse la sensation qu'un dernier pas dans l'analyse n'a pas été franchi, un pas supplémentaire qui s'engagerait à expliquer au lecteur au nom de quelles autres finalités philosophiques, politiques, économiques, voire existentielles, un tel modèle de vie n'est pas acceptable. Cette légère mais tenace insatisfaction du lecteur se prolonge dans une première piste d'explication : peut-être les auteurs pensent-ils que la réprobation de ce qui vient ainsi d'être exposé va de soi, tellement de soi qu'il n'est nul besoin d'achever l'analyse et mettre trop lourdement les points sur les I ou préciser ce qu'a d'insoutenable l'ensemble de ce nouveau dispositif de gouvernance des vivants néo-libéral. Et sans doute peut-on penser que les arguments très technocrates avancés aujourd'hui en faveur d'une extension du principe concurrentiel à des secteurs auparavant réservés à la puissance publique peuvent rapidement être balayés au nom d'un choix politique, éthique et existentiel meilleur. Mais précisément nos deux auteurs semblent soigneusement se garder de nous éclairer sur ce point dont on conviendra pourtant qu'il est décisif, puisqu'il porte sur le choix ultime des fins. Mieux encore : il faudrait entrer un peu mieux dans le détail de l'argumentaire brillant de nos deux auteurs concernant notamment le clivage enregistré entre libéralisme au sens classique du terme et néo-libéralisme (ou ultra-libéralisme) pour voir percer quelques fragilités dans l'armature théorique de l'analyse, et l'on pourrait sans doute alors défendre, à l'opposé de leur thèse, que dans le fond, l'ultra-libéralisme n'est jamais qu'un libéralisme plus conséquent, et que le clivage qu'ils ont marqué peut en réalité fort bien être considérablement réduit. Les auteurs semblent eux-mêmes l'apercevoir lorsque dès l'introduction ils soulignent la clairvoyance de Marx montrant que l'Etat comme puissance déclarée au-dessus des intérêts privés a bien, en réalité, partie liée avec ceux-ci, ou du moins avec les fractions dominantes de ceux-ci, et

qu'en ce sens, dès l'origine, la puissance publique est enveloppée dans la logique du libéralisme économique et de la société de marché. Que l'Etat aujourd'hui abandonne davantage de secteurs au marché change-t-il tant que ça la donne économique-politique du libéralisme ? Que l'Etat désormais tende, de surcroît, à s'appliquer à lui-même une culture d'entreprise représente-t-il un si grand franchissement que cela d'un Rubicon civilisationnel ? On regrette ici que les deux auteurs n'aient pas engagé un débat un peu plus détaillé et un peu plus poussé ou concret avec les partisans contemporains de la libéralisation de services auparavant réservés au public, ne serait-ce que pour apercevoir, à travers des exemples précis, que les sphères ne sont pas si clivées que cela pour qu'on puisse ensuite suggérer un tel franchissement de la ligne rouge.

Il semble en particulier, contrairement à ce que les présupposés du débat sur la libéralisation et la privatisation des services publics laissent penser, qu'on ne peut plus si facilement distinguer deux secteurs hermétiques l'un à l'autre - d'un côté l'État hors du marché et de l'autre le marché hors de l'État. La ligne de fracture s'est en effet estompée au profit d'un continuum entre des formes de production plus ou moins publiques ou privées. Les infrastructures routières en France en sont un exemple particulièrement éclairant. Ce secteur est considéré comme un secteur public faisant partie des missions régaliennes de l'État, qui sont naturellement financées par l'impôt et donc hors marché. Ce diagnostic masque une réalité beaucoup plus complexe où la puissance publique et les entreprises privées sont largement imbriquées. Les pouvoirs publics construisent et entretiennent eux-mêmes une large partie du réseau routier. Mais ils font exploiter les autoroutes par des concessionnaires qui sont progressivement privatisés. Surtout, lorsqu'on dit que l'État construit les routes et les ponts, il n'assure en fait dans l'essentiel des cas que le rôle de commanditaire de travaux effectués par des entreprises privées, justement spécialisées dans les travaux publics. Ces entreprises sont mises en concurrence autour de règles extrêmement précises et contraignantes : le code des marchés publics. Le fait que la puissance publique gère directement et en monopole un marché ne signifie donc plus du tout qu'elle n'aura pas recours à des entreprises privées mises en concurrence. On peut multiplier les exemples de la très grande imbrication qui existe entre les activités publiques et privées. L'alimentation en eau est un cas de figure relativement comparable à celui de la construction des routes, mais ce secteur est considéré comme privé : la puissance publique a en effet directement confié le développement et la gestion de ce marché à des entreprises privées mises en concurrence. Pour ce qui est de l'alimentation en énergie, un autre choix a été fait : ce secteur est géré par des entreprises publiques en monopole sur leur segment particulier mais en concurrence entre elles (gaz, électricité). À l'inverse, l'enseignement est une activité où l'État est pour l'essentiel un opérateur direct. Mais il contractualise également avec un certain nombre d'établissements privés qui deviennent eux-mêmes opérateurs du système ; les manuels scolaires sont édités par des entreprises privées en concurrence et les investissements immobiliers et mobiliers dans l'éducation font l'objet de commandes auprès d'entreprises. Ainsi, même dans le domaine éducatif, la présence extrêmement forte de l'État n'est pas exclusive de l'existence d'un marché privé concurrentiel pour certaines activités. Selon les cas, les missions de service public peuvent être directement gérées par l'État, indirectement gérées par lui via des entreprises publiques

ou encore gérées par des entreprises privées qu'il a désignées. Un secteur dit public n'est par conséquent pas assuré dans l'ensemble de ses segments par un opérateur public et peut même parfois être majoritairement assumé par des opérateurs privés. Il est très difficile d'opérer des distinctions simples pour clarifier la frontière entre ce qui relève du public et ce qui est du domaine du privé. La doctrine économique classique enseigne que les activités publiques se différencient des activités privées en ce que le prix n'y est pas fixé de façon concurrentielle mais de façon forfaitaire et obligatoire; autrement dit, le consommateur n'a pas la liberté d'acquiescer et le prix qu'il paie est indifférent à la prestation reçue. Cette distinction fonctionnait assez bien dans le passé, mais n'est plus réellement opérante aujourd'hui. Si l'on cherche à définir les marchés publics et privés par rapport au type de concurrence qui y existe, la situation est là aussi assez complexe : le marché privé du matériel informatique hardware est de fait en monopole autour d'une entreprise privée. D'une manière générale, toutes les entreprises cherchent à se positionner à l'intérieur de leur marché sur un segment suffisamment particulier pour y occuper la place la moins contestable et la plus monopolistique possible, en cohérence avec un mode de fonctionnement capitaliste. Et prétendre que l'État est équivalent au monopole et l'entreprise à la concurrence, ou prétendre que la prise en charge d'un secteur par l'État revient à en exclure l'entreprise, correspond donc à une vue dépassée de la réalité. Or c'est cette vue caricaturale que l'on nous présente quand on affirme que le secteur public a besoin de la pression du secteur privé à laquelle il est étranger. Nous rappelons cette complexité de la distinction public-privé pour montrer la difficulté redoublée qu'il peut y avoir à articuler un choix de valeurs politique à une critique du (néo-)libéralisme. Car pouvons-nous revenir à une stricte séparation public-privé, puissance publique-marché, si cette séparation est très largement une fiction ? Force est de constater que le choix à faire, l'engagement à prendre se révèle comme autrement plus radical et coûteux que ce que nos deux auteurs se gardent bien par ailleurs de dire.

Dès lors, notre insatisfaction monte d'un cran concernant la clarification de l'engagement philosophico-politique de nos deux auteurs, car si la ligne de partage entre libéralisme et néo-libéralisme ne nous semble pas si pure ni si dure qu'ils ne s'emploient à le démontrer, alors ce que nous avons appelé le choix ultime des fins, le positionnement pour ou contre le libéralisme devient une affaire autrement plus rude et décisive, et nous risquons alors de trouver ici une explication de cette étonnante réserve pratico-politique qui accompagne une si critique lecture : que proposent donc en fin de compte nos deux auteurs comme alternative au libéralisme ? Pourquoi cette sensation un peu têtue, à la seule lecture de leurs analyses, qu'ils se gardent un peu (trop) de nous le dire (et qu'ici l'argument d'objectivité laisse précisément un curieux arrière-goût de facilité, même s'il est vrai). Faut-il venir se repositionner sur un socle libéral classique, défendant la société de marché mais aussi la stricte séparation entre la sphère publique et la sphère économique ? Ce devrait être un peu la ligne de repli pratique suggérée par le démontage violent des ressorts néo-libéraux de la vie contemporaine assurée par Dardot et Laval. Et pourtant, force est de constater que rien n'est dit ni établi explicitement en ce sens. Serait-ce alors que la fracture entre ces deux moutures, classique et néo, du libéralisme n'est pas aussi avérée qu'il y paraît, et

que dans ce cas, l'alternative politique (communiste ? anarchiste ? des vocables dont l'idéologie ambiante tend à colorer aujourd'hui d'une couleur vaguement délictueuse) à proposer reste autrement plus couteuse et délicate à exposer pour nos auteurs ? C'est ce que nous pressentons. Le regret que nous émettons ici ne vaut pas seulement sur le plan peu en vogue aujourd'hui d'un manque d'engagement de la philosophie, y compris de la philosophie politique contemporaine, mais surtout d'un manque d'achèvement de la démonstration, et cela sur le point philosophique par excellence qui n'est rien moins, encore une fois, que la décision quant aux fins ultimes . Si l'ordre néo-libéral est à ce point répulssif que nous le dévoilent nos deux auteurs, quel peut-être le mode d'organisation au nom duquel cette lecture critique se révèle elle-même possible ? Ceci n'est pas exhortation simpliste et maladroite à prendre position et à dévoiler ses cartes, mais demande légitime, croyons-nous, de clarification et d'achèvement de la démonstration.